

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16 028 relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération **n° 040-17**

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16 028 relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision 084-16 le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : VRD,
- lot 2 : béton désactivé et matricé,
- lot 3 : éclairage public.

Les travaux du lot 1 ont fait l'objet d'un marché F16-028 attribué à l'entreprise Eiffage Routes pour un montant global de 385 054,35 € HT (tranche ferme, tranche conditionnelle et option incluses).

Ce lot a nécessité la création de prix nouveaux afin de prendre en compte les modifications apportées en cours de chantier.

Ils correspondent à des interventions demandées par les maîtres d'ouvrage à l'entreprise, qui n'étaient pas incluses dans le marché initial.

Par ailleurs, au cours du chantier, des adaptations organisationnelles et techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par les maîtres d'ouvrage. Certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont donc été revues à la hausse ou à la baisse.

Ces éléments conduisent à proposer un avenant au marché du lot 1 qui s'élève à 10 620,00 € HT correspondant à une augmentation de 2,76 %, soit un montant global de 395 675,30 € HT

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 084-16 du Bureau du 4 mai 2016, approuvant le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du carrefour des Portiques et de la rue des Allobroges sur la commune de La Motte-Servolex,

Vu le marché de travaux F16-028,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F16-028 concernant les travaux d'aménagement du carrefour des Portiques et de la rue des Allobroges sur la commune de La Motte-Servolex,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 040-17

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16 028 relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	23 mars 2017
Annexe :	Avenant 1 F16028 - Allobroges/Portiques MOX;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19279H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19279H1

Date de transmission en Préfecture :	30 mars 2017
Date de réception en Préfecture :	30 mars 2017